



peut on choisir les jours ferries a recuperer

Par **romynette0650006500**, le **07/05/2012** à **10:12**

bonjour, je suis a temps partiel de plein droit depuis la naissance de ma fille jusqu'a ses 3 ans. je travail dans un supermarché en tant qu'hotesse de caisse et pour le jeudi de l'ascension le magasin est ouvert et je travail mais je le recupere. je voulais savoir si mon employeur avait le droit de m'imposer un jour de recuperation ou est ce que j'ai le droit de choisir et de le coller a mon jour de repos .c'est assez urgent car le planning a deja ete fait j'espere avoir une reponse de votre part car meme dans la convention collective je n'arrive pas a trouver ma réponse merci d'avance.

Par **P.M.**, le **07/05/2012** à **15:05**

Bonjour,
Il conviendrait déjà de consulter la Convention Collective applicable mais a priori, l'employeur peut vous le faire récupérer sur un jour normalement travaillé dans les limites de l'horaire du temps partiel...